



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de juillet deux mille seize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9507-07-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 3 a) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016
- 9.11 Municipalité de Mont-Louis, demande d'aide financière pour les bornes de recharge rapide (dossier transféré au CLD de La Haute-Gaspésie)
- 11.2 RÉGIM, réclamation de frais dans le cadre de la fermeture de la CRÉGIM

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9508-07-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2016 a été courriellé à chacun des maires le 8 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 13 et 23 juin 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de juin et juillet 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 juin 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 juin 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9509-07-2016

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 434 052,08 \$

Factures : 138 133,68 \$

TOTAL : 572 185,76 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9510-07-2016

Engagement secrétaire, Sylvie Grenier

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie à engager une employée temporaire pour un surplus de travail en secrétariat pour trois mois, soit l'équivalent de 420 heures (réf. : résolution n° 9338-04-2016);

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Grenier occupe ce poste ;

CONSIDÉRANT le travail à accomplir ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Sylvie Grenier, comme employée temporaire en secrétariat, pour 105 heures ;
2. prélève le montant pour ce salaire dans l'administration du fonds *Forestier* ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un nouveau contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9511-07-2016

Choix du logo MRC de La Haute-Gaspésie 35 ans

CONSIDÉRANT les modèles du logo *MRC de La Haute-Gaspésie 35 ans*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE choisisse le 35 ans en vert avec le logo *MRC de La Haute-Gaspésie 35 ans*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9512-07-2016

Nouveau drapeau de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la soumission de Audace pour la conception du nouveau drapeau *MRC de La Haute-Gaspésie 35 ans* et l'achat de quatre exemplaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la soumission de Audace, au coût de 613,68 \$, taxes incluses, pour la conception du nouveau drapeau *MRC de La Haute-Gaspésie 35 ans* et l'achat de quatre exemplaires, lequel montant sera prélevé dans le département *Administration*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE REPÉRAGE DES FLOCAGES ET CALORIFUGES

Dépôt du *Rapport de repérage des flocages et calorifuges* concernant le bâtiment administratif, daté du 27 juin 2016, réalisé par François-Charles Simard, conseiller santé-sécurité de la Société Mutuelle de Prévention inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9513-07-2016

Aliénation de bien de la MRC, classeur à la Municipalité de La Martre

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a un classeur à quatre tiroirs usagé d'une valeur d'environ 200 \$ qu'elle n'utilise plus ;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de La Martre afin d'obtenir ce classeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE offre à la Municipalité de La Martre, à titre gracieux, un classeur à quatre tiroirs d'une valeur d'environ 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE MADA DE LA MINISTRE RESPONSABLE DES AÎNÉS

Dépôt de la lettre de la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, annonçant la reconnaissance de La Haute-Gaspésie comme Municipalité amie des aînés (MADA) pour la durée de son plan d'action 2016-2018.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9514-07-2016

Engagement adjoint administratif, Jérôme Émond

CONSIDÉRANT QUE Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, est actuellement en congé maladie;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jérôme Émond au poste d'adjoint administratif du 4 juillet au 24 septembre 2016;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9515-07-2016

Poste d'adjoint administratif, appel de candidatures

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer Mme Charlotte Ouellet, adjointe administrative, pendant sa convalescence;

CONSIDÉRANT le contrat de travail de son remplaçant se terminera le 24 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. lance un appel de candidatures pour le poste d'adjoint administratif pour une période de la convalescence de Mme Charlotte Ouellet;
2. nomme au sein du comité de sélection le directeur général et secrétaire-trésorier, un élu et une personne ayant de l'expérience dans la gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9516-07-2016

Assurance collective, taux 2016-2017

VU l'article 16.1 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'analyse comparative des taux 2015 et 2016 de notre assurance collective ;

CONSIDÉRANT la hausse généralisée de 34% ;

CONSIDÉRANT QU'à l'unanimité les employés maintienne la couverture d'assurance collective actuelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE maintienne l'intégralité de la couverture d'assurance collective actuelle, sans tenir compte des options, et accepte de défrayer la hausse de 34%, lequel montant sera prélevé à même le budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9517-07-2016

Émission d'un certificat de conformité – Règlement numéro 16-835 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 16-835 Modifiant le Plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 16-835;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 16-835 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 16-835 Modifiant le Plan d'urbanisme 04-626* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9518-07-2016

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 16-836 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 16-836 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'usage en zone Pc.2* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 16-836;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 16-836 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 16-836 Amendement au Règlement de zonage 04-620 Ajout d'usage en zone Pc.2*, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 16-836 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9519-07-2016

Avis d'intervention du ministère des Ressources naturelles – Villégiature regroupée au lac à Francis, Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, M. Gilbert Charland, a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis décrivant le projet d'intervention de villégiature regroupée au lac à Francis, lequel pourrait avoir un impact sur l'aménagement du territoire de la MRC (avis # 2016-040-01);

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intervention pour ce projet ne contrevient pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise M. Gilbert Charland, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, que l'intervention projetée pour le projet de villégiature regroupée au lac à Francis est conforme aux dispositions du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie* actuellement en vigueur.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9520-07-2016

Comité ZIP Baie des Chaleurs, appui le projet *Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT QUE le comité Zip Baie des Chaleurs relance le projet *Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera financé, en grande partie, par le Programme d'interactions communautaires (PIC) ;

CONSIDÉRANT QU'il reste à confirmer quelques partenaires ciblés, dont le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC de La Haute-Gaspésie au projet consiste à allouer les services de son aménagiste, soit environ 15 heures, au comité Zip Baie des Chaleurs pour partager des connaissances ou de l'information ;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de ce projet, la MRC recevra les fiches techniques des éléments recensés et une proposition de plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE les visites sur les terrains sont prévues en juillet 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet *Caractérisation des milieux humides et inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie* en allouant les services de son aménagiste, soit environ 15 heures, au comité Zip Baie des Chaleurs pour partager des connaissances ou de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9521-07-2016

Convention de subvention 2016-2018 avec Fonds Québec en Forme

CONSIDÉRANT la convention de subvention entre le Fonds Québec en Forme et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette convention vise à financer le plan d'action du projet Haute-Gaspésie en forme, pour un montant de 132 500 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer la convention de subvention avec le Fonds Québec en Forme pour la réalisation du plan d'action du projet Haute-Gaspésie en forme, pour un montant de 132 500 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9522-07-2016

Engagement de la coordonnatrice en développement social, Renelle Bourdages

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures pour la démarche intégrée en développement social ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Renelle Bourdages au poste de coordonnatrice en développement social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Renelle Bourdages au poste de coordonnatrice en développement social du 11 juillet 2016 au 30 juin 2017 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9523-07-2016

Engagement de l'agente de mobilisation en développement social, Marie-Christine Lévesque

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures pour la démarche intégrée en développement social ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Marie-Christine Lévesque au poste d'agente de mobilisation en développement social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Marie-Christine Lévesque au poste d'agente de mobilisation en développement social du 11 juillet 2016 au 30 juin 2017 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9524-07-2016

Engagement de l'agent de soutien en développement social, Jérôme Emond

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection des candidatures pour la démarche intégrée en développement social ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jérôme Emond au poste d'agent de soutien en développement social ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jérôme Emond au poste d'agent de soutien en développement social du 11 juillet 2016 au 30 juin 2017 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9525-07-2016

Démarche intégrée en développement social, acceptation *Proposition régionale d'évaluation*

CONSIDÉRANT la recommandation du comité stratégique de la Démarche intégrée du développement social d'accepter la *Proposition régionale d'évaluation* qui affecte un montant résiduel de 8 254 \$ pour la contribution à l'implantation du Plan d'évaluation en développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et un montant résiduel de 23 020 \$ pour la démarche d'évaluation de la gouvernance et de la fiducie de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES
ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la *Proposition régionale d'évaluation* qui affecte un montant résiduel de 8 254 \$ pour la contribution à l'implantation du Plan d'évaluation en développement social Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et un montant résiduel de 23 020 \$ pour la démarche d'évaluation de la gouvernance et de la fiducie de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec Complice persévérance scolaire Gaspésie- Les Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9526-07-2016

Plan de communauté en développement social 2016-2022 (phase A), adoption du budget

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro 9397-05-2016, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a approuvé le *Plan de communauté en développement social 2016-2022* pour la MRC et a adopté son budget ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été déposé au comité accompagnement pour une analyse régionale des bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette analyse régionale, le financement confirmé est de 473 437 \$ pour la réalisation de ce plan, tel que spécifié dans la lettre du 14 juin 2016 de l'agente pivot pour le coaccompagnement et agente d'accompagnement et de liaison régionale – Avenir d'enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 9397-05-2016 titrée *Plan de communauté en développement social et budget* en remplaçant le montant 485 265 \$ par 473 437 \$;
2. autorise le préfet à signer les protocoles d'entente avec les porteurs d'action;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les protocoles d'entente avec les différents bailleurs de fonds liés à ce plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9527-07-2016

Formation du comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit nommer des membres pour former le comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité exécutif du CLD de La Haute-Gaspésie :

- M. Allen Cormier, préfet de la MRC, au poste de président
- Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, ou son suppléant, au poste de vice-président
- M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat, au poste de trésorier
- Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre, au poste de secrétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9528-07-2016

Formation du comité d'investissement – *Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local d'investissement*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.3 de l'*Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local*

d'investissement 2015-2016 entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie, un comité d'investissement doit être formé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme les personnes suivantes au comité d'investissement de *l'Entente de délégation relative au Fonds de développement du territoire et du Fonds local d'investissement 2015-2016* :

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, ou son suppléant
M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

Aucun dossier.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9529-07-2016

Programme d'aménagement durable des forêts, adoption du plan d'action 2016-2017

CONSIDÉRANT le plan d'action 2016-2017 du *Programme d'aménagement durable des forêts* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le plan d'action 2016-2017 du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9530-07-2016

Programme d'aménagement durable des forêts, adoption du rapport annuel 2015-2016

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2015-2016 du *Programme d'aménagement durable des forêts* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel 2015-2016 du *Programme d'aménagement durable des forêts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9531-07-2016

Lots intramunicipaux, rencontres avec les entrepreneurs forestiers, réalisation des travaux non commerciaux

VU l'article 936 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT les consultations publiques relatives aux planifications forestières des terres publiques intramunicipaux de la MRC de La Haute-Gaspésie, lesquelles seront réalisées par le Groupement forestier coopératif des Shick Shock;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite respecter les principes d'équité et de transparence ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit modifier la résolution numéro 9374-04-2016 titrée *Lots intramunicipaux, lancement des appels d'offres* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie la résolution numéro 9374-04-2016 titrée *Lots intramunicipaux, lancement des appels d'offres* en remplaçant le point 2 par ce qui suit :
 2. *négoce de gré à gré avec les entrepreneurs forestiers susceptibles de réaliser les travaux non commerciaux sur les terres publiques intramunicipaux* ;
2. nomme les personnes suivantes au sein du comité de sélection en vue de ses négociations :

M. Allen Cormier, préfet
M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
M. Yves Sohier, maire de La Martre
M. Dario Jean, maire de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9532-07-2016

RénoRégion, procédure d'inscription, de traitement et dépôt des demandes et de publication

CONSIDÉRANT la proposition pour établir la procédure d'inscription, de traitement et dépôt des demandes et de publication dans le cadre du programme *RénoRégion 2016-2017* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accepte la proposition de la procédure d'inscription, de traitement et dépôt des demandes et de publication dans le cadre du programme *RénoRégion 2016-2017*, soit :

1. l'utilisation du formulaire d'inscription préparé à cette fin ;
2. la tenue de la période d'inscription régionale, soit du 3 au 14 octobre 2016, à 16 h ;
3. recevoir l'ensemble des inscriptions au programme RénoRégion au bureau de la MRC ;
4. Former un comité de sélection, lequel sera composé :
 - préfet ;
 - directeur général et secrétaire-trésorier ;
 - chargé de projet des programmes SHQ ;
 - responsable des programmes SHQ ;
5. un résumé du programme RénoRégion et des démarches à faire pour s'inscrire paraîtra dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9533-07-2016

Engagement du préposé aux écocentres, Jean-Claude Côté

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Jean-Claude Côté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Jean-Claude Côté au poste de préposé aux écocentres du 11 juillet au 15 octobre 2016 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT ANNUEL DE SUIVI 2015 ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2006-2011

À titre d'information, dépôt du *Rapport annuel de suivi 2015 et mise en œuvre du PGMR 2006-2011* de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9534-07-2016

Devis *Collectes et traitement des matières provenant des écocentres*, adoption

CONSIDÉRANT le devis *Collectes et traitement des matières provenant des écocentres* préparé par Chamard stratégies environnementales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le devis *Collectes et traitement des matières provenant des écocentres* préparé par Chamard stratégies environnementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

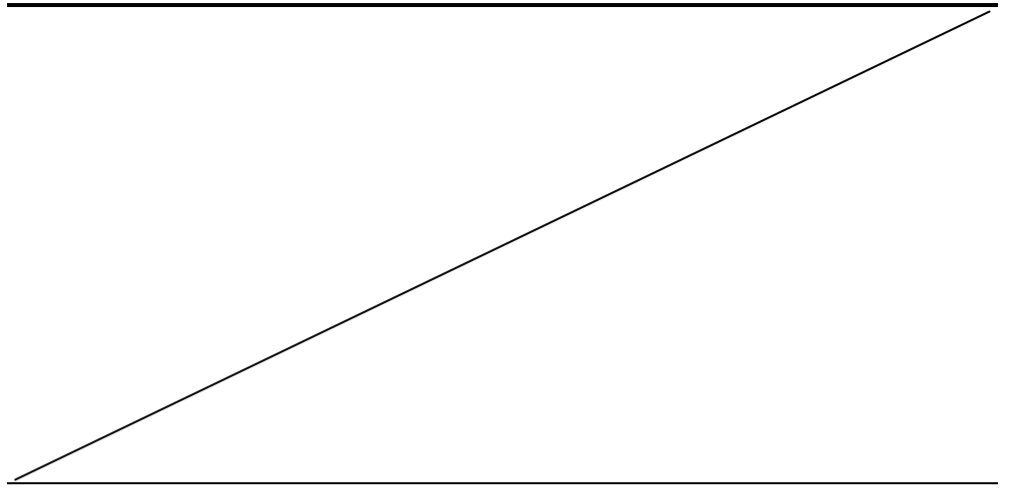
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHENES, il est résolu de lever la séance à 20 h.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».



3308